

QU'EST-CE QU'UN CAUE?

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture consolidée par la loi LCAP du 7 juillet 2016 précise :

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Créés dans le cadre de cette loi, à l'initiative des Conseil Départementaux, les CAUE sont des associations de droit privé et d'intérêt public constituées d'élus locaux ; de représentants de l'Etat (dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'architecture et du patrimoine et de l'enseignement) ; de représentants des professions en lien avec les missions des CAUE. Ils sont présidés par un élu local. Centres de ressources, lieux de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, les CAUE apportent aussi une aide à la décision. Leurs conseils sont accessibles à un public varié.

Depuis le 17 août 2015, dans le cadre du code de l'énergie et celui de l'environnement, avec la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, les CAUE se sont vus investis de nouvelles compétences. Notamment, la maîtrise d'ouvrage et les acteurs locaux, plus spécifiquement dédiés à cette mission (ALE, Espaces info-énergie...), sont incités à recourir au conseil des CAUE.

Les lois du 7 juillet et celle du 8 août 2016 relatives à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) donnent désormais, au CAUE:

- un agrément CNEFL pour la formation des élus dans le domaine de l'AUE :
- une mission de conseil, au-delà du neuf, pour la rénovation de bâtiment et l'aménagement de parcelle;
- et leur confirme des compétences en matière de paysage précisant ainsi un cadre d'intervention dans le domaine de l'environnement.

Les 4 missions des CAUE

Conseiller les collectivités



Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, sans se charger de la maîtrise d'œuvre.

Conseiller les particuliers



Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le

site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre grâce à un réseau d'architectes et de paysagistes-concepteurs conseillers.

Pyrénées-Orientales

Informer / sensibiliser



Développer
l'information, la
sensibilité et l'esprit
de participation des
publics (grand public,
scolaires, amateurs)
dans les domaines
de l'architecture,
l'urbanisme et
l'environnement.

Former



Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui

interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

SOMMAIRE

- O2 QU'EST-CE QU'UN CAUE?
- **04** LA MISSION DE CONSEIL
 - **05** Des conseils aux propriétaires privés
 - 06 Des conseils aux EPCI
 - **07** Des conseils aux professionnels
 - 10 Des conseils aux communes
- 16 LA MISSION DE SENSIBILISATION
 - 18 Publics professionnels et élus
 - **20** Grand public
 - 23 Notre site internet
 - **24** Nos publications
 - **24** Nos expositions
- **26** LES COMMISSIONS / RÉUNIONS
- 28 LA DOCUMENTATION
- 30 LA VIE DU CAUE : EQUIPE CA



Des conseils aux propriétaires privés

En 2018, le temps dédié aux conseils aux particuliers a été de 209 heures pour un total de 119 conseils, soit 6% du temps consacré aux différentes missions

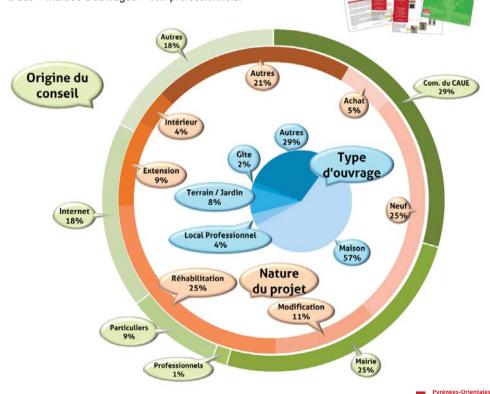
Il concerne les particuliers désirant faire construire, restaurer, réhabiliter ou aménager un terrain, un jardin... confrontés à des difficultés de conception, un dispositif d'autorisation relativement complexe ainsi qu'à de nombreux refus administratifs.

Les conseils se font <u>exclusivement oralement, sur</u> rendez-vous.

Intervenant hors du champ de la maîtrise d'œuvre et de la demande d'autorisation, comme la loi le prévoit, la mission de conseil du CAUE consiste à fournir des informations générales (culturelles, techniques et réglementaires) et surtout à proposer une méthode d'élaboration d'un projet à des « maîtres d'ouvrages » non-professionnels.

Différentes plaquettes réalisées par le CAUE sont à la disposition des particuliers qui peuvent les consulter sur son site Internet (www.caue66.fr), notamment:

- le guide, en deux parties, sur «Les façades et leur mise en valeur»,
- la fiche «Programmer son opération» qui incite à une réflexion préalable avant de se lancer dans un projet de construction,
- le guide sur «Les alternatives aux gazons»,
- le guide sur «le choix des végétaux», etc...



Des conseils aux EPCI

En 2018, le temps dédié aux conseils aux EPCI a été de 237 heures soit 7 fois plus que l'année précédente

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

Depuis 2015, avec le soutien de la DREAL Occitanie, le CAUE assure, aux côtés du Syndicat Mixte, le suivi du plan de paysage du massif du Canidó:

- ▶ Participation au recrutement de l'équipe de programmation pour la requalification des 5 refuges gardés et suivi de l'étude dans le cadre d'un comité de pilotage
- ▶ Partenariat avec l'agence régionale d'appui aux stratégies territoriales
- ► Projet de valorisation du site de la Pinosa à Valmanya
- ▶ Réunions sur les pépites patrimoniales (SPR Site Patrimonial Remarquable) en vue du projet de contrat avec la Région

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONFLENT CANIGOU

Participation au lancement des procédures de classement de Site Patrimonial Remarquable dans le cadre du label Grand Site Occitanie (GSO)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, CÔTE VERMEILLE & ILLIBÉRIS

Participation au lancement des procédures de classement de Site Patrimonial Remarquable dans le cadre du label Grand Site Occitanie (GSO)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES CATALANES

Conseil pour la mise en oeuvre d'un programme de mise en valeur patrimoniale et paysagère de la ville de Mont-Louis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

Projet de ZAE La Carboneille à l'entrée de Thuir La Communauté de Communes des Aspres, par l'intermédiaire d'un stagiaire en urbanisme de l'université de Montpellier, chargé de mission, a pris conseil auprès du CAUE avant le lancement de la deuxième phase d'une ZAE sur la commune de Thuir en continuité d'un parc commercial construit en 2007.

Le site se situe, en bordure de la RD612, sur une zone naturelle sensible comprenant trois secteurs

- « La Carbouneille » 11ha
- « Parets d'en Seillère » 8ha
- « La piétat » 2ha

Ces 21 hectares urbanisables sont traversés par un réseau de canaux d'irrigation alimentés par l'ancien canal royal. Un inventaire faunistique a révélé la présence de nombreuses espèces dont certaines protégées. Une liste de mesures conservatoires ont été données par le CAUE pour préserver, au mieux, ce territoire, susceptible d'accueillir des entreprises agro-alimentaires.



Pour la réussite du projet, le CAUE a rappelé l'importance de mettre en place un processus de concertation, avec éventuellement un forum des usagers. La création d'une structure pour la gestion et l'animation du futur parc d'activité facilitera la gestion des espaces publics et privés futurs.

Le futur parc d'activité devra être considéré comme un véritable nouveau quartier urbain de la commune.

PNR CORBIÈRES FENOUILLÈDES

Participation aux réunions de préfiguration et d'élaboration de la Charte du futur parc.

PNR DES PYRENÉES CATALANES

Elaboration de la plaquette «Couleurs et matières du bâti traditionnel des Pyrénées Catalanes»

Des conseils à des professionnels

En 2018, le temps dédié aux conseils aux professionnels et aux associations a été de 199 heures soit 5,9 % du temps consacré aux différentes missions

CONSEIL AUX SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

► Reconstruction d'une passerelle – Gorges de Galamus

La DREAL Occitanie a invité la direction du service Environnement du Conseil Départemental à consulter le CAUE pour améliorer l'intégration paysagère d'une passerelle à reconstruire sur l'Agly, au lieu-dit la Tirounère.



Le CAUE a été invité à plusieurs réunions techniques, en présence de l'Inspecteur des Sites, du service Eau, de la DDTM 66 et des élus de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet, pour donner son avis sur le choix d'une solution de franchissement et accompagner le CD66 dans la rédaction d'un cahier des charges.

En 2018, la présentation de la phase 2 de l'étude a eu lieu et le principe de passerelle a été validé en commission départementale du patrimoine et des sites (CDNPS).

ASSOCIATION SOLIHA

Par l'intermédiaire de SOLIHA, le CAUE conseille les particuliers de la commune de Prades, dans le cadre de l'OPAH et plus particulièrement de l'opération «façades» du centre ancien. Une dizaine de dossiers a été traitée en 2018. C'est en partie dans ce contexte que le CAUE a édité ses deux guides sur la mise en valeur des façades traditionnelles avec la collaboration de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et de la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

CONSEIL AUX VITICULTEURS

Visite de différents mas viticoles du Département

- . Domaine De Besombes à Salses-le-Château
- . Domaine Madeloc à Banvuls-sur-mer
- . Domaine des Demoiselles à Tresserre
- . Château Montana à Banyuls-dels-Aspres
- Mas Alart à Saleilles

Un état des lieux des différents secteurs de chaque domaine a été réalisé dans un premier temps puis des orientations d'aménagement ont été données pour une valorisation paysagère.

Il est conseillé d'élaborer un projet architectural et paysager global à mettre en oeuvre de façon progressive et non pas un aménagement au coup par coup.

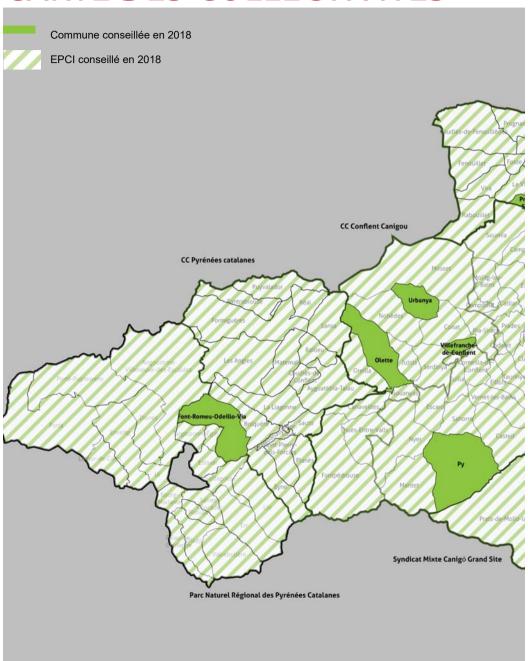
Dans l'idéal, une équipe de maîtrise d'oeuvre, architecte et paysagiste, devra être sollicitée.



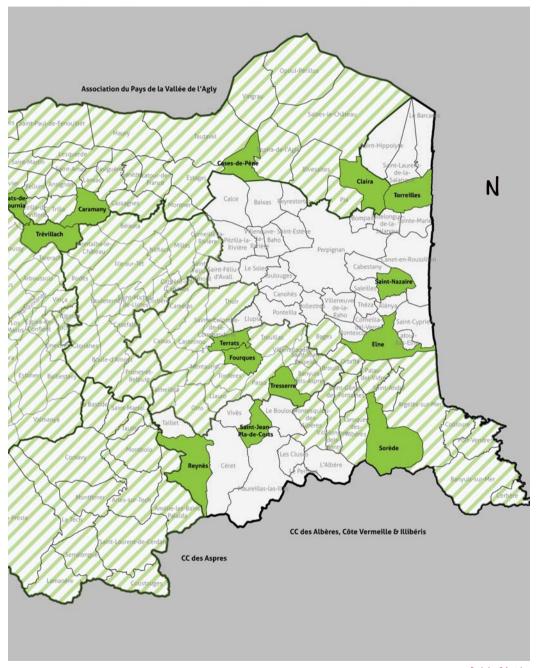
Ce sont ces différentes visites en 2017 et 2018 qui ont amené le CAUE à organiser une journée de rencontres et d'échanges sur la mise en valeur paysagère des domaines viticoles accueillant du (voir rubrique ΙΑ MISSION DF SENSIBILISATION page 21 de ce présent rapport).



CARTE DES COLLECTIVITÉS



CONSEILLÉES EN 2018



Des conseils aux communes

En 2018 : Le temps dédié aux conseils aux communes a été de 1296 heures soit 39% du temps consacré aux différentes missions (10% de plus que l'année précédente)

Le CAUE n'est pas un prestataire de service mais plutôt un accompagnateur indépendant et neutre qui expertise un projet dans ses dimensions culturelles et techniques dans un périmètre élargi.

N'étant pas habilité à assumer de missions de maîtrise d'œuvre, l'intervention du CAUE doit, idéalement, débuter, en amont des phases administratives et opérationnelles.

Dans certains cas, le CAUE peut être l'initiateur et le co-pilote d'une démarche avec une collectivité. Il cherche toujours à conduire les élus vers une réflexion d'ensemble, cohérente en esayant de prendre en compte le « périmètre d'influence » du projet.





La valeur d'une réalisation repose, en grande partie, sur la réponse à un besoin collectif identifié, sur ses performances intrinsèques mais aussi sur son **intégration**, au sens large, **dans le territoire concerné**.

Avant de passer aux phases d'études de maîtrise d'œuvre, à proprement parler (étude de programmation et étude de conception des ouvrages), il est très utile, pour les élus des petites communes d'être accompagnés par un organisme indépendant, comme le CAUE, pour pouvoir évaluer l'opportunité d'un projet, aussi séduisant soit-il. au stade de l'idée.

Combien de communes envisagent-elles de réaliser une « étude de marché » ? Une « étude de faisabilité », avec un diagnostic (et parfois un bilan) et une évaluation économique précise des besoins du territoire visé par le projet ? Des coûts de maintenance d'un équipement ? Et aujourd'hui de son recyclage ?

Depuis l'an dernier, en partenariat avec le service Aménagement de la DDTM 66, le CAUE a participé à une expérience d'accompagnement d'un projet d'éco-quartier, sur la commune de Saint-Nazaire. Cette année, le bureau d'études Turbines, de Toulouse, a été recruté par la DDTM pour étudier plusieurs scenarii sur un site à forts enjeux environnementaux.

Le CAUE, dispose, en outre, d'une connaissance «historique» du territoire départemental. Il peut, ainsi, accompagner les élus à réaliser une partie d'un «pré-diagnostic» sur la partie AUE «Architecture, Urbanisme et Environnement (Paysage)».

Mais il convient aussi d'associer, à ces démarches, d'autres partenaires en fonction de la nature ou de la spécificité du projet.

QUELQUES EXEMPLES DE CONSEILS AUX COMMUNES

CASES-DE-PÈNE

La commune de Cases-de-Pène souhaite s'agrandir et construire un nouveau lotissement au nord du vieux village. Elle envisage de créer un éco-quartier. Le CAUE a été sollicité via la DDTM pour accompagner la commune sur ce projet d'extension.



Une première visite du village a eu lieu en décembre 2017 puis une réunion avec les différents partenaires pour échanger sur l'organisation et la composition de ce nouveau quartier a été organisée en février 2018.

L'enjeu est d'agrandir le village tout en :

- prenant part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- prenant en compte le paysage
- écoutant les citoyens et usagers
- connectant le nouveau quartier au centre-bourg Différents exemples d'écoquartiers d'autres départements ont été montrés à la municipalité.

CLAIRA

Les élus de Claira ont initié un projet de reconquête de l'agriculture à travers la revalorisation des terres incultes et, c'est dans ce cadre, qu'ils ont fait appel au CAUE pour le projet de restauration, sauvegarde et réhabilitation du moulin à eau. Ils souhaitent produire des céréales bio sur les friches de la commune, en faire de la farine et du pain. Le but est de créer une vitrine agricole, économique et touristique.

Après avoir visité le moulin et étudié le fonctionnement du canal d'alimentation, le CAUE a apporté un conseil technique sur son mode de fonctionnement supposé et sur les enjeux à prendre en compte avant tout travaux.



Le CAUE a également été sollicité pour un conseil sur les possibilités d'aménagements aux abords des deux moulins, dans le but de mettre en valeur ce patrimoine et de permettre la réalisation d'événements festifs réunissant les habitants de la commune. Une réunion est programmée avec l'équipe municipale en 2019.

CARAMANY

À la suite de dégâts des eaux constatés depuis quelques années, la municipalité souhaite entreprendre des travaux de restauration des toitures de la nef et des chapelles de l'église Saint-Etienne. Le clocher de l'édifice a été inscrit



au titre des Monuments Historiques et génère un rayon de protection de 500 mètres en tous points. Cela concerne, en premier lieu, le projet d'intervention sur le toit de l'église même si cette partie de l'édifice n'est pas protégée. La mission de CAUE s'inscrit dans une démarche de conseil culturel et technique à la demande de l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly, dans le cadre du dispositif LEADER que la commune a sollicité pour les travaux de restauration de son église.

C a.u.e

ELNE

La commune a fait appel au CAUE concernant l'élaboration d'une charte pour la restauration des façades du centre ancien et des devantures commerciales.

Elle souhaite en effet, pour s'assurer de l'harmonie du centre ville, définir des règles concernant :

- Les facades
- L'intégration harmonieuse de la devanture
- Les matériaux
- Les codes couleurs
- Le style de la calligraphie



Ce travail de synopsis d'une nouvelle charte graphique a été élaboré en collaboration avec l'UDAP et le service environnement de la DDTM.

FONT-ROMFU

Suite à de premiers conseils concernant la requalification de l'entrée de station et l'aménagement de l'Esplanade des Comtes de Cerdagne donnés en 2017, le CAUE a poursuivi son accompagnement en 2018.

L'étude s'est étendue, a englobé ce premier projet dans une étude plus générale.

Les élus ont sollicité les conseils du CAUE pour établir un programme concernant le projet d'aménagement du parvis de l'office du tourisme jusqu'à l'esplanade.



Le travail a porté sur la réalisation d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude de programmation pour le traitement de l'ensemble du futur quartier.

Contrat bourg-centre

La Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de la politique territoriale, propose de subventionner les communes portant une fonction de centralité dans leur bassin de vie, et les anciens chefs-lieux de canton. La nouvelle politique contractuelle (2018-2021) apporte un soutien aux investissements publics locaux visant à renforcer l'attractivité et le développement des «bourgs-centres».

Font-Romeu est la 2e ville du département à contractualiser après Thuir. Les objectifs de la mise en œuvre d'un contrat Bourg-Centre sont les suivants:

- agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi de la commune et de son bassin de vie.
- agir sur la qualité du cadre de vie et sur la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité de la commune et de son bassin de vie.

FOURQUES

Participation aux deux phases du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école et la restructuration d'un espace de loisirs au centre du village.



OI FTTF

Le Maire d'Olette a pris contact avec le CAUE pour des conseils sur les possibilités d'aménagement de la commune en vue de l'accueil de nouvelles populations.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un bureau d'étude estime que la population pourrait augmenter d'ici les vingt prochaines années et a cartographié les potentiels de la commune en matière, d'une part, des parcelles de jardins et d'autres parcelles susceptibles de recevoir des constructions. Le CAUE a présenté, lors d'une réunion, avec le Maire et les techniciens municipaux, ses différentes préconisations, donné une méthodologie et proposé à la commune de l'accompagner dans ses futurs projets.



A la suite de de cette réunion, le maire a évoqué le souhait d'aménager l'espace public dénommé «Cams de Baille» et demandé au CAUE de les accompagner dans cette réflexion.

La placette est située dans un virage en épingle menant en contre-haut au nord de Olette. Le CAUE a fait le point sur les différents atouts et contraintes du site et a élargi le périmètre de la réflexion à la rue montant en haut du village.



PRATS-DE-SOURNIA

Le maire a souhaité rencontrer le CAUE à propos de la tour à signaux qu'il a entrepris de faire restaurer. L'étude préalable aux travaux de restauration a déjà été réalisée par un architecte. Le CAUE n'accompagnera donc pas la commune dans ce projet qui est bien avancé.



Toutefois, le CAUE a présenté au maire les missions du CAUE et a évoqué un possible accompagnement pour l'aménagement des abords ou tout autre projet lui tenant à cœur. Un projet de cartographie du petit patrimoine à l'échelle du territoire de l'Agly a également été abordé.

PΥ

Conseils pour la rénovation énergétique d'un grand bâtiment municipal à l'entrée du village (les Isards) qui accueille deux associations «Réserve Naturelle» et «Accueil et découverte» avant le dépôt de demande de subventions.



REYNÈS

La municipalité s'est associée aux communes d'Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech, éligibles au contrat cadre 2018/2021 Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, pour déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement dans le village. Ceux-ci concerneront l'aménagement du hameau du Pont de Reynès avec ses habitations le long de la Départementale et le lotissement du Mas Trilles qui surplombe la RD115.



Le CAUE a accompagné la commune pour donner les grandes orientations, aider dans l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement du hameau «Le Pont de Reynès», avant qu'elle ne fasse appel à un professionnel pour le lancement d'un appel d'offre.



ST-JEAN-PLA-DE-CORTS

Depuis 2017, le CAUE accompagne la commune pour la conservation des vestiges de l'ancien château et la mise en valeur centre ancien.

En 2018, le CAUE a poursuivi son accompagnement pour la requalification des ruelles et de la place du centre ancien.





ST-NAZAIRE

L'accompagnement de l'étude de faisabilité d'un projet d'écoquartier en collaboration avec la DDTM et le bureau d'études s'est poursuivi en 2018. Le CAUE a participé aux réunions de concertation et ateliers avec la population, ainsi qu'aux réunions de travail sur les différentes propositions de scénarios pour le futur projet.





SOREDE

Projet de charte devantures et commerces / élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude. Participation à une réunion de travail avec le bureau d'étude retenu. Participation à une réunion publique avec les commerçants.



LES DEVANTURES EXISTANTES

Enseigne parallèle ou en baruleau
La commune poserra inciter, sur les parties
majornées, à réaliser une enseigne comportant des
lettres, signes ou images découpés, fixés directement
sur la majornerie.

Le commerce se trouve-il sur deux niveaux ?

Enseigne perpendiculaire ou en drapeau Empiète sur la façade du s^{es} étage Les enseignes perpendiculaire ne doivent pas dépasser la limite supérieur du mur.

TERRATS



La commune de Terrats lance prochainement les travaux de construction d'une nouvelle école primaire. Les bâtiments actuels, situés au centre du village, ne sont plus aux normes de sécurité.

Le futur équipement se situe en bordure de la «rue des Muscats», à l'est de la commune. L'établissement sera construit à l'emplacement du boulodrome actuel, à côté du city-stade et de l'ancien terrain de Rugby. Les élus se questionnent sur l'organisation et l'aménagement des abords de ce complexe scolaire. La commune a contacté le CAUE pour les accompagner à l'élaboration d'un « pré-programme », pour les aider à inventorier et formuler les besoins relatifs au projet qu'ils souhaitent mettre en place.

Il est prévu de continuer ce travail en 2019, ce qui permettra d'établir un cahier des charges en partenariat avec les utilisateurs et les bénéficiaires de l'équipement.

TORREILLES

ZAC Als Asparrots



La commune de Torreilles a élaboré un cahier des charges pour faire appel à une équipe de professionnels pour l'aménagement de la ZAC située au lieu-dit «Als Asparrots». Le CAUE a conseillé la commune en apportant quelques remarques et compléments sur le document.

Le CAUE accompagnera ensuite la commune au recrutement du(es) professionnel(s) et assistera aux réunions de commission d'appel d'offre. le CAUE aura un rôle de conseil dans l'analyse des offres et des entretiens

TREVILLACH

Conseil architectural et paysager pour un projet de lotissement suite au refus de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), en collaboration avec le bureau d'études RCO.



L'état du dossier et la qualité du projet présenté, jusqu'alors, ne permettant pas à la CDPENAF de se prononcer, il a été demandé à la commune d'affiner son étude avec l'aide de la DDTM et du CAUF

TRESSERRE

En 2017, la commune a fait appel au CAUE dans l'objectif d'élaborer un Plan d'Accessibilité des Voieries et des Espaces publics (PAVE). La commune a fait appel à un bureau d'étude. Le CAUE accompagne la commune en participant aux réunions techniques avec le bureau d'étude. Un périmètre d'étude a été établi et des propositions de cheminement ont été évoquées afin de faciliter les déplacements tout en préservant la qualité du cadre de vie. Le suivi de cette étude se prolongera en 2019.



URBANYA

La commune souhaite entreprendre des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église paroissiale Saint-Etienne.



Des fragments d'un enduit au ciment réalisé dans les années 1980 se détachent progressivement de la voûte de la nef et représentent un danger pour les visiteurs.

Au droit du mur gouttereau nord, sur une largeur d'environ un mètre, la couverture de la chapelle nord, refaite à cette même époque, en bardeaux bitumés, de forme « ogive » s'est affaissée et n'est plus étanche.



Pyrénées-Orientales
C a.U.E

ACTIONS DE SENSIBILISATION / FORMATION / COMMUNICATION

En 2018, le temps dédié aux conseils à ces actions a été de 1080 heures soit 33% du temps consacré aux différentes missions Plus de 500 personnes ont été touchées par nos actions de sensibilisation

PUBLIC SCOLAIRE

- 10 élèves du master patrimoine de l'UPVD
- 15 étudiants du Master 1 Aménagement urbanisme
- 45 élèves du lycée de Carcassonne ont vu l'exposition «Des horts aux jardins familiaux»

PUBLICS PROFESSIONNELS ET ÉLUS

- 50 personnes lors de la Journée de sensibilisation «BIENVENUE SUR MON MAS»
- participants à la table-ronde organisée par la Fédération Française du Paysage (FFP) Région Occitanie et l'association Cabotages & paysages le samedi 26 mai 2018, au Mas Reig, sur le thème de l'avenir des paysages traditionnels du vignoble de la Côte Vermeille.

GRAND PUBLIC

- personnes lors de la conférence «Jardins jardiniers des PO» dans le cadre du salon «L'Art des jardins» à Ille/Têt avec présentation de l'exposition
- 20 personnes lors de la conférence «Des Horts aux jardins familiaux» à la Maison de l'Histoire du Boulou
- 20 personnes lors de la conférence «Des Horts aux jardins familiaux» à la Mairie du Boulou
- 25 personnes lors de l'atelier «Carnet d'idées pour mon jardin» dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides
- 50 personnes lors de la manifestation «Les architectes ouvrent les portes» en collaboration avec l'Ordre des Architectes
- 50 personnes ont vu l'exposition «Des Horts aux jardins familiaux» dans les locaux du PNR des Pyrénées Catalanes
- 50 personnes lors de l'inauguration de l'exposition «Quartiers d'éternité, et après?» sur le thème des cimetières présentée dans le cadre du Festival Off de Visa pour l'Image
- personnes lors de la Journée d'Accueil des Nouveaux Catalans au Palais des Rois de Majorque

Pyrénées-Orientales
Ca.u.e

SENSIBILISATION DES PUBLICS PROFESSIONNELS ET ÉLUS

«AMÉNAGER DURABLEMENT MA COMMUNE» À ST-NAZAIRE

Suite à la réalisation d'une étude préoparationnelle pour définir des orientations d'aménagement pour la réalisation d'un éco-quartier sur le site de la Passe à St Nazaire, DDTM et CAUE ont souhaité valoriser la démarche auprès d'autres communes. En partenariat avec l'Association des maires, a été organisée une demi-journée d'information et de sensibilisation des élus, techniciens municipaux, professionnels des P-O sur les questions d'urbanisme durable.



Cet évènement a permis dans un premier temps de partager l'expérience de Saint-Nazaire à travers la présentation du projet par le maire de St Nazaire et de l'étude préopérationnelle, par le bureau d'étude « Turbines » de Toulouse.

Dans un second temps, le maire de Fourques a présenté son projet de MARPA-école. Il a rappelé le travail d'accompagnement et de conseils en amont, du CAUE, pour l'élaboration du cahier des charges pour faire appel à un programmiste.

Ces retours d'expérience et des témoignages, ont permis de rappeler l'importance de bien programmer son opération avec l'aide de professionnels, pour mener à bien son projet.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE REGION OCCITANIE

Participation le samedi 26 mai 2018, au Mas Reig, à la table-ronde « le paysage viti-vinicole de Banyuls-Collioure : quel avenir veut-on ?» organisée par la FFP (Fédération Française du Paysage) en Albères et Côte Vermeille, avec l'association Cabotages & paysages.

Une trentaine de personnes assistaient à cet évènement.



L'objectif de cette soirée, organisée, au mas Reig, à Banyuls, par des membres de la Fédération Française du Paysage Midi-Pyrénées, était de faire un point avec les différents acteurs invités (vignerons, ABF, DREAL, CAUE) sur la question de l'évolution du paysage du vignoble de Banyuls-Collioure face à ses défis, aux évolutions et orientations

Un premier débat a porté sur la définition et le sens du paysage par rapport aux regards que lui porte chaque usager, chaque gestionnaire, chaque observateur.

Ensuite, la discussion a porté sur les notions patrimoniales, esthétiques et les besoins des usagers (principalement les viticulteurs) en termes environnementaux et sociaux à travers : les besoins en mécanisation par rapport à la rentabilité économique et l'utilisation des pesticides avec leurs conséquences inéluctables sur la modification du paysage ; les problèmes de transmission de ce patrimoine viticole très spécifique, aux nouvelles générations. Les effets du changement climatique furent aussi abordés avec ceux pouvant résulter, à très court terme, de la mise en friches d'une grande partie des parcelles les plus inaccessibles, mais souvent situées au cœur du paysage le plus emblématique, en bord de mer.

De là, fut aussi exposé le scénario d'un territoire risquant de ne plus être surveillé avec les conséquences en matière de risques naturels (incendie et glissements de terrains).

Des pistes de réflexion furent lancées pour trouver des solutions permettant de concevoir un paysage permettant de prendre en compte tous les paramètres évoqués et partagés par tous les acteurs. Le CAUE a évoqué, à cette occasion le projet de réédition du « Guide pratique et de recommandations sur les paysages de terrasse de la Côte Vermeille » porté par la DREAL Occitanie.

1ère JOURNÉE DE SENSIBILISATION «BIENVENUE SUR MON MAS»

En 2017, le CAUE des Pyrénées- Orientales avait rencontré le CIVR (Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon) pour mettre en place des projets de collaboration.

Le premier projet porte sur les jardins des domaines viticoles des Pyrénées-Orientales. Ces propriétés, appelées localement mas possèdent fréquemment des espaces ou des jardins d'agrément attenants au logis d'habitation et bâtiments d'exploitation.

Le CAUE propose alors aux propriétaires intéressés par la restauration et la mise en valeur de leur domaine, de les accompagner afin de mener une réflexion, tant sur les bâtiments que sur leur environnement immédiat (alignements, espaces plantés, jardins...etc.).

Cette première étape a permis au CAUE de rencontrer des propriétaires sur site et de leur donner les premiers conseils et pistes pour valoriser leur propriété.







Ainsi, afin d'aller plus loin avec les propriétaires, le CAUE a organisé en 2018 la première journée de sensibilisation «BIENVENUE SUR MON MAS» qui s'est tenue le 15 mars, sous la forme :

- de visites de trois domaines : le Domaine de la Perdrix à Trouillas, le Château Valmy à Argelès et le Château Montana à Banyuls-dels-Aspres qui a accueilli les participants le matin.
- de différentes interventions, notamment celle de la FFP pour expliquer à tous ce que peut apporter un professionnel du paysage dans ce type d'aménagement.





SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

MANIFESTATION «LES ARCHI-TECTES OUVRENT LES PORTES»

A Perpignan, les 18 & 20 octobre 2018, le CAUE a participé à la manifestation «Les architectes ouvrent les portes», en collaboration avec l'Ordre des Architectes.

Place Arago, le grand public a été accueilli sur des espaces et structures spécialement conçus pour l'évènement : le «Stand'Art».



De nombreuses activités ont été proposées lors de ces deux journées : ateliers pédagogiques, visites quidées...

Le CAUE66 a profité de l'évènement pour présenter une exposition sur l'architecture bois intitulée «PROFIL BOIS» et a donné des conseils à de nombreux particuliers sur divers projets de construction, d'extension ou de réhabilitation.





JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX CATALANS

Comme chaque année, début octobre, le CAUE participe à la Journée d'Accueil des Nouveaux Catalans, au Palais des Rois de Majorque.

C'est l'occasion pour les particuliers d'aller à la rencontre des techniciens du CAUE, et pour ces derniers d'y côtoyer, à chaque édition, une centaine de personnes ayant besoin de conseils. C'est un bon moyen pour le CAUE de se faire connaître d'un large public également constitué d'élus et techniciens du CD66



ATELIER «CARNET D'IDÉES POUR MON JARDIN» À PAULILLES



Dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides, le CAUE est intervenu pour la 2ème année consécutive sur le site de Paulilles. La paysagiste du CAUE a proposé une animation lors de la journée du troc de plantes. Entre deux échanges de plantes, le CAUE a proposé aux jardiniers de réfléchir à la composition paysagère de leur jardin à travers l'élaboration d'un petit «Carnet d'Idées pour mon jardin».

EXPOSITION ET CONFÉRENCE LORS DU SALON «L'ART DES JARDINS» À ILLE-SUR-TÊT



Pour la 3ème année consécutive, le CAUE était présent lors du Salon «L'art des jardins» d'Ille sur Têt avec :

- . présentation de l'exposition «Jardins et jardiniers des PO»
- . et conférence de la paysagiste du CAUE sur le thème «Promenade dessinée dans les jardins des Pyrénées-Orientales».





EXPOSITION ET CONFÉRENCE SUR LES HORTS ET JARDINS À LA MAISON DE L'HISTOIRE DU BOULOU



Une vingtaine de personnes se sont retrouvées le mercredi 7 Mars 2018, à la Maison de l'Histoire du Boulou pour l'inauguration de l'exposition :

«Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon»

réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE66).



Nicole RENZINI, chargée à la culture de la commune du Boulou, a rappelé l'importance de ces jardins partagés, créés à la fin du XIXe siècle, en bordure des bourgs. Ils permettaient à de nombreuses familles de cultiver un lopin de terre à deux pas de chez elles. Ces jardins regroupés avaient un système d'irrigation efficace connecté au canal d'arrosage, comme c'est le cas au Boulou et duas bien d'autres villages du département.

Plusieurs classes des écoles de la commune ont pu découvrir l'exposition avec leurs enseignants. Une conférence sur l'exposition a été donnée par le CAUE, le 20 Avril 2018.

EXPOSITION « QUARTIERS D'ÉTERNITÉ... ET APRÈS ? » DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF DE VISA POUR L'IMAGE

Pour la troisième année consécutive, le CAUE66 a été sélectionné pour participer au Festival Off de Visa pour l'image. Cette année, le thème choisi a été celui des CIMETIERES.

Lieu de repos sacré et de recueillement, le cimetière est un espace urbain à part. L'exposition est consacrée à quelques cimetières des Pyrénées-Orientales, de formes traditionnelles, pouvant dater, pour quelques-uns, de la période médiévale et pour beaucoup, du 19E siècle.

Un cimetière est un espace clos, souvent attenant à un lieu de culte, où sont regroupées des sépultures. Son étymologie remonte au bas-latin cimiterium, issu, antérieurement, du latin coemeterium et du grec ancien κοιμητήριον, koimêtêrion « lieu pour dormir, se reposer ».

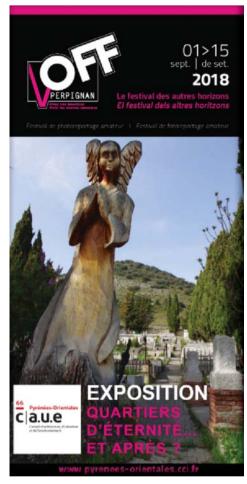
Les formes et les organisations que l'on rencontre dans la plupart des cimetières actuels, apparaissent vers les 11E et 12E siècles.

Aujourd'hui, la mort est devenue un sujet tabou, un phénomène que l'on cherche à effacer dans nos sociétés contemporaines qui ont souvent perdu leurs repères traditionnels. Le choix de la crémation où l'on fait disparaître un corps traduit cette évolution tout en posant la question du devenir de nos cimetières et des monuments funéraires.

Le travail photographique du CAUE porte sur l'identification des pratiques sépulcrales, l'organisation et la structuration des différents espaces, leur traitement paysager, les principes d'ornementation, les différents modèles de tombes rencontrés dans les cimetières des Pyrénées-Orientales.

Les pratiques contemporaines, en plein essor, crémation, jardin du souvenir, dispersion des cendres, provoquent des changements dans l'avenir des cimetières traditionnels, éléments patri-moniaux majeurs de notre civilisation.

Le thème du cimetière avec les pratiques d'inhumation est un vaste sujet que nous n'avons fait ici qu'aborder de façon incomplète.







NOTRE SITE INTERNET

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DU CAUE 66

Jusqu'en fin d'année 2017, le CAUE utilisait le site internet de l'ex Union Régionale des CAUE Languedoc-Roussillon. Celui-ci représentait un investissement financier annuel conséquent avec un fonctionnement partagé parfois aléatoire. Avec la création d'une nouvelle structure régionale, ce site est amené à disparaître. Dans le courant de l'année 2017, le CAUE 66 a choisi de s'équiper de son propre site internet.

La mise en ligne a été effective le 1er février 2018. Ludique, pratique, didactique et accessible, découvrez le nouveau site internet du CAUE66 : www.caue66.fr.

Elus, professionnels, habitants ou simples curieux... ce nouveau site internet se veut ouvert à tous

Sur smartphone, tablette ou ordinateur, vous pourrez y découvrir nos missions, nos projets et notre équipe, flâner parmi les propositions du centre de documentation ou rester informés des événements à venir.









Pyrénées-Orientales
C a.U.E

NOS PUBLICATIONS

RÉÉDITION DU GUIDE DES SITES CLASSÉS DE LA CÔTE VERMEILLE

En 2009, missionné par la DREAL Occitanie (ex-DIREN Languedoc-Roussillon), le CAUE a réalisé le Guide pratique et de recommandations paysagères des sites classés des vignobles de la Côte Vermeille.

Ce guide est composé de 13 fiches pédagogiques et de 4 fiches annexes sur les questions les plus récurrentes:

Fiche 01 : Les motivations du classement des sites

Fiche 02 : Cartographie des sites classés Fiche 03 : Les aménagements constitutifs Fiche 04 : Les aménagements inappropriés

Fiche 05: Les rigoles Fiche 06: Les murettes Fiche 07: Les cheminements Fiche 08: Les pistes

Fiche 09 : Les casots

Fiche 10 : Le stockage de l'eau

Fiche 11 : Les plantations d'accompagnement Fiche 12 : Du débroussaillage à l'aménagement Fiche 13 : Les clôtures : des aménagements à éviter

Annexe 1 : Lexique

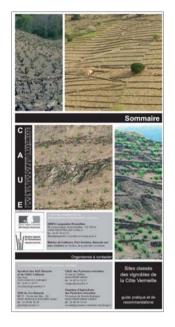
Annexe 2 : Maçonnerie à pierres sèches, règles élémentaires

Annexe 3 : Maçonnerie à pierres sèches, outils

Annexe 4: Travail de la terre, outils

Outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux (élus locaux, services municipaux, services de l'Etat, viticulteurs, notaires et propriétaires) et support pédagogique à l'attention des propriétaires et des gestionnaires, ce guide avait été édité à 1000 exemplaires. Ayant connu un vif succès, il est en rupture de stock depuis plusieurs années.

Il nous a semblé intéressant de le rééditer en y apportant quelques mises à jour et en en modifiant le format. En 2017, une subvention a donc été demandée en ce sens auprès de la DREAL pour le financement de la réédition de ce guide.







NOS EXPOSITIONS

Les deux expositions réalisées en 2017 par la paysagiste du CAUE sur le thème des jardins :

- «JARDINS JARDINIERS»
- «DES HORTS AUX JARDINS FAMILIAUX»

ont voyagé en 2018 dans les lieux suivants :



Exposition «DES HORTS AUX JARDINS FAMILIAUX»

- ลน Lvcée Charlemagne de Carcassonne du 8 au 26 janvier 2018
- à la Maison de l'Histoire du Boulou du 1er mars au 18 mai 2018 (Conférence le 20 avril 2018)
- à Oms (association Loisirs Oms) du 18 au 22 mai 2018
- au PNR des Pyrénées Catalanes du 22 mai au 27 juillet 2018



Exposition «JARDINS & JARDINIERS»

- sur le site de Paulilles du 30 octobre 2017 au 2 février 2018
- à Ille/Têt les 3 et 4 mars 2018 dans le cadre de la manifestation «L'art des **Jardins**»
- au Tropique du Papillon, à Elne, du 11 au 30 septembre 2018

D'autres expositions, plus anciennes, mais toujours d'actualité, ont circulé également :

Exposition «PROFIL BOIS»

- au siège de l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly du 22 juin au 31 juillet 2018
- sur le stand de l'Ordre des Architectes, à l'occasion de la manifestation «Les architectes ouvrent les portes» les 19 et 20 octobre 2018 (Journées Nationales de l'Architecture)

Expositions «NI VU NI CONNU» et «VIVRE ET CONSTRUIRE AVEC LE CLIMAT»

- au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes du 5 au 31 octobre 2018

Toutes ces expositions sont ouvertes au prêt sur simple signature d'une convention entre les deux parties. Pyrénées-Orientales

c a.u.e Rapport d'activités 2018 p.25



En 2018: Le temps dédié aux commissions / réunions a été de 289 heures soit le double de l'année précédente

CONSEIL DEPARTEMENTAL 66

- ► Concours Villes et Villages Fleuris
- ▶ Réunions du Comité technique Plan Climat Air Energie Territorial / Pays Pyrénées Méditerranée Le Plan Climat du Pays Pyrénées Méditerranée va être réactualisé. En effet, depuis 2011, le Pavs animait le Plan Climat Énergie du territoire. Depuis la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Plan Climat doit dorénavant agir sur la qualité de l'air. On parle maintenant de Plan Climat AIR Énergie (PCAET). Par ailleurs. les Communautés de communes de plus de 20 000 habitants doivent mettre en œuvre un PCAET. Ainsi, pour répondre à la règlementation et afin de poursuivre la démarche engagée depuis près de 7 ans à l'échelle du territoire, les élus du PPM et des 4 Communautés de Communes ont décidé de mutualiser la démarche d'élaboration en confiant le pilotage et la coordination au Pays Pyrénées Méditerranée. Ce travail débouchera sur la construction d'un PCAET fédérateur à l'échelle du Pays et d'un PCAET spécifique à l'échelle de chaque EPCI.
- ▶ Participation à l'élaboration d'un Guide d'actions d'adaptation au changement climatique à l'attention des collectivités de l'Espace Catalan Transfrontalier/Service Environnement du CD66, participation du CAUE aux réunions techniques

ALENYA

▶ Participation aux réunions du COmité de PILotage du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN ou PPEANP) d'Alénya.

PERPIGNAN

- ▶ Participation au comité scientifique pour la création du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) à la Casa Xanxo. Conseil pour la mise en œuvre du projet d'exposition permanente.
- ▶ Participation au jury de recrutement de la nouvelle animatrice du patrimoine

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLÉE DE L'AGLY

► Commission de travail centre bourg

Réunions pour la validation de la version définitive du cahier des charges du projet et pour la validation du plan de financement

- ▶ Réunions du Comité technique Leader
- ► Conseil pour la restauration des toitures de l'église de Caramany.

PARC NATUREL DES PYRÉNÉES CATALANES

▶ Réunions du Groupe de travail «Urbanisme et espaces naturels» du Parc Naturel Régional

DIRSO District Sud

▶Demande de renseignements pour projet de mur de soutènement sur la RN116, à l'entrée Est d'Olette

DDTM 66

- ► Intégration du Pôle ENR de la DDTM pour avis du CAUE sur les projets éoliens
- ▶ Réunions de concertation pour l'élaboration d'un Atlas des paysages départemental
- ► Consultations diverses pour l'élaboration de documents d'urbanisme :
- . Le conseil municipal de Passa a prescrit la première révision du PLU. La commune de Passa contacte le CAUE à l'occasion de la préparation du Porter à Connaissance
- . Par délibération en date du 6 juillet 2016, la Com Com Agly-Fenouillèdes a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLUi. Le CAUE est membre associé du COTECH.
- ▶ Participation à la Journée JASIG (Journée des Acteurs des Systèmes d'Informations Géographique des Pyrénées-Orientales) sur la qualité des données cartographiques

AGENCE DURBANISME CATALANE (AURCA)

►SCOT PLAINE DU ROUSSILLON Séminaire 4 environnement, agriculture, payages, patrimoine et énergies renouvelables

FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

► Participation à la Journée du réseau des CAUE à la Fédération Nationale des CAUE à Paris

C a.u.e





BILAN 2018

Le CAUE possède à l'heure actuelle près de 1800 ouvrages sur les thèmes suivants :

- architecture
- urbanisme
- paysage
- construction

La réorganisation de la bibliothèque a été réalisée courant 2018 avec mise en place d'un classement plus clair afin de faciliter les recherches.

Les ouvrages peuvent être consultés sur place sur simple demande.

Le CAUE est abonné :

- à la revue d'architecture À VIVRE.
- à la revue URBANISME.
- à la revue SÉQUENCES BOIS
- ainsi qu'au journal l'Indépendant (au format numérique depuis cette année).

PROJET 2019

Depuis la création du CAUE, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à tous afin d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.

L'idéal serait de pouvoir disposer de l'appui d'un documentaliste pour mettre en place un système de classement informatique performant.

En 2019, le CAUE souhaiterait enfin pouvoir accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE...).

Pyrénées-Orientales
C a.u.e

L'ÉQUIPE au 31 décembre 2018

DIRECTEUR STÉPHANE VALLIERE Directeur Conseiller en architecture



EQUIPE TECHNIQUE CORINNE CHOZNACKI Conseillère



ADMINISTRATION



LAURENCE MONDON Conseillère



DÉPART DE PERSONNEL

La paysagiste, MARINE CRESSY, nous a quittés en mai 2018 après 7 ans et 7 mois de bons et loyaux services au sein du CAUE. Nous la remercions pour tout ce qu'elle a apporté au CAUE durant toutes ces années et lui souhaitons bon vent pour ses nouvelles expériences professionnelles!

L'équipe du CAUE se trouve donc, en cette fin d'année 2018, réduite à 4 personnes, ce qui est tout à fait insuffisant au vu des sollicitations toujours croissantes des collectivités et des particuliers.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le CAUE a accueilli une étudiante en troisième année de l'Ecole d'Architecture de Toulouse (ENSA), Laetitia LAINE, durant 4 semaines, du 22 janvier au 16 février 2018 qui a travaillé sur un document type du CAUE, la note d'enjeux.

Un étudiant en Master 1 Urbanisme et Aménagement de l'UPVD, Umut OCALAN, a effectué un stage de deux mois au CAUE, du 1er juin au 1er août 2018. Il a rédigé un mémoire sur les différentes expériences urbanistiques et formes urbaines du passé au présent, principalement dans le bassin méditerranéen

Accueil d'un élève de seconde, Samuel CALDERON, pendant une semaine dans le cadre d'un stage d'observation en entreprise.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE DU CAUE

TOUSSAINTE CALABRESE Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale



Membres désignés par le Département

- * CHARLES CHIVILO Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly, Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury
- * ROBERT GARRABE Conseiller Départemental Vallespir Albères, Maire de St-Jean-Pla-de-Corts
- * EDITH PUGNET Conseillère Départementale Les Aspres
- MARTINE ROLLAND Conseillère Départementale Vallespir Albères
- * MARIE-PIERRE SADOURNY Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris

Représentants de l'État

- * PHILIPPE JUNQUET Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)
- MICHEL ROUQUETTE Directeur Académique des Pyrénées-Orientales

Personnes qualifiées désignées par le Préfet

- MICHEL GUALLAR Président de la Chambre d'Agriculture
- PIERRE TRONCHON Urbaniste, Ancien directeur de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

Représentants des professions concernées désignés par le Préfet

- * BERNARD CABANNE Architecte-urbaniste
- MARIE-ADÈLE GUILPAIN Ingénieur paysagiste, Présidente régionale de la FFP
- GHISLAINE NICOLAU-NADAL Architecte
- * ALICIA ORTIZ Architecte-urbaniste-paysagiste

Membres élus par l'Assemblée Générale

- FRANCIS MANENT Maire de Saint-André
- DENIS NOUGUE Secrétaire Général de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (CAPEB)

Représentant élu par le personnel du CAUE

PASCALE MIRALLES Assistante de Direction au CAUE

Pyrénées-Orientales
C a.U.E



